Givors, le 12 mars 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « Fiche avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé des vœux.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- pour chaque discipline : la moyenne du 1er semestre de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe ;
- l'appréciation des enseignants de chaque discipline ;
- les éléments d'appréciation de son professeur principal.

Des éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :

- l'appréciation et l'avis du chef d'établissement

À partir du 30 mars 2021, vous pourrez consulter les éléments suivants : la moyenne du 1er semestre de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (exemple en langue vivante).

Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 2 avril 2021 toute erreur ou oubli aux professeur-e-s principal-e-s. Votre enfant peut les contacter, ou contacter l'établissement, ou contacter les CIO via le courrier électronique (les PsyEN pourront ainsi assurer des entretiens téléphoniques pour les candidats et les familles).

IL FAUT AVOIR VALIDÉ LES VŒUX AVANT LE 8 AVRIL 2021 AU PLUS TARD.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A partir de mi-mai 2020, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur chaque fiche Avenir.

Des conseils pour compléter son dossier :
https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=conseils_voeux#completer

EN CAS DE PROBLEME TECHNIQUE, vous pouvez contacter : saio-postbac@ac-lyon.fr

Faites votre demande de bourse et /ou de logement sur messervices.etudiant.gouv.fr

N'oubliez pas de faire également votre demande de bourse et/ou de logement en renseignant votre dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr.
Vous avez jusqu'au 19 mai 2020 pour le faire.
A savoir : selon votre choix de formation sur Parcoursup, vous avez la possibilité de demander un logement en résidence universitaire jusqu'au mois de septembre.
Consulter messervices.etudiant.gouv.fr

Salutations distinguées
La Direction

Téléphone 04 72 24 11 57 Télécopie 04 72 49 04 33
Mél : 0690018V@ac-lyon.fr Site internet : http://danielle-casanova.elycee.rhonealpes.fr/